

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Bernard GIRARD

Membres présents : 8

Membres absents : 1

Membres absents excusés : 0

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 17 octobre 2019

2. Urbanisme

- Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement – Loi sur l'Eau

3. Ressources Humaines

- Protection Sociale Complémentaire
- Ouverture poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

4. Bois

- Coupes de bois 2020

5. Finances

- Admission en non-valeur Budget Assainissement
- Décisions modificatives

6. Logements

- Bail appartement Mairie

7. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 17 octobre 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2019 est approuvé.

2. Urbanisme

– Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement – Loi sur l'Eau

La réalisation du futur lotissement est soumise à une étude pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la Loi sur l'eau.

Cette étude effectuée par Ain Géotechnique prévoit, en outre, la création de tranchées d'infiltration en amont et en aval du projet pour recueillir les eaux pluviales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier Loi sur l'eau transmis par Ain Géotechnique, dossier au titre du code de l'environnement : Eaux et milieux aquatiques.

3. Ressources Humaines

– Protection Sociale Complémentaire

La commune de Courvières est affiliée au contrat de prévoyance du Centre de Gestion du Doubs (CDG25). Le Conseil d'Administration du CDG25 a choisi la convention de participation dans le domaine de la protection sociale la société SOFAXIS à compter du 01/01/2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire par le centre de gestion du Doubs proposé par CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis. L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) et des éléments de régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA (complément indemnitaire annuel).

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant de l'aide accordée sera égal au montant de la cotisation de l'agent, dans la limite de 10 € par agent.

– Ouverture du poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Mme Isabelle ELISABETH, dans le cadre de sa fonction de secrétaire de Mairie, a obtenu l'examen professionnel de Rédacteur principal 2^{ème} classe.

Les membres du Conseil municipal se félicitent de l'obtention de cet examen qui reflète toute la compétence et le professionnalisme de Mme ELISABETH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'ouverture au 1^{er} janvier 2020 du poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe et par conséquent décide la fermeture du poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

4. Bois

– Coupes de bois 2020

M. Richard DELORME, agent ONF a transmis une proposition dans le cadre de l'assiette de coupe 2020. Le Conseil municipal décide la vente de bois façonné à la mesure pour un volume de 1 018 m³ sur la parcelle 18.

Il décide également la vente de bois en bloc et sur pied pour un volume de 568 m³ sur la parcelle 13.

– Chablis

600 m³ de chablis ont été recensés suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2019.

Ces chablis seront exploités prochainement et vendus à la scierie REGNAUD selon l'accord cadre en vigueur.

5. Finances

– Admission en non-valeur

Il convient d'apurer la facture d'assainissement 2015 de M. ILDEBERT pour un montant de 79.10 € et de passer les documents nécessaires.

– Décisions modificatives

- Il convient d'augmenter les crédits (Budget Assainissement) sur le compte 2763 en recettes d'investissement et sur le compte 131 en dépenses d'investissement afin de régulariser une reprise de subvention datant de 2005 avant le transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 295.30 €.
- Il convient d'augmenter les crédits (Budget Communal) sur le compte 6812 en dépenses de fonctionnement et sur le compte 4817 en recettes d'investissement afin de régulariser les amortissements de pénalités de remboursement anticipé des prêts négocié en 2015 pour un montant de 2 295.94 €.
- Il convient de virer des crédits (Budget Communal) du compte 022, dépenses imprévues au compte 615231 pour un montant de 22 000 €.
- Il convient de virer des crédits (Budget Communal) du compte 020; dépenses imprévues au compte 165 afin de rembourser le dépôt de caution des locataires de la Mairie pour un montant de 250 €.

6. Logements

– Bail appartement Mairie

Plusieurs candidatures ont été transmises pour la location du logement situé au-dessus de la Mairie. Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir la première candidature dans l'ordre d'arrivée.

Il s'agit de Mme GUFFROY et M. ORLOVIC qui prendront possession du logement le 17 janvier 2020. Le bail sera consenti à cette date.

7. Questions diverses

- Salle des Associations :
Mme Dominique GEISSBUHLER informe le Conseil municipal que les travaux des sanitaires sont achevés. La demande de subvention pourra être transmise en Préfecture.
- Vœux du Maire :
Les vœux de la municipalité auront lieu le 17 janvier à 20h au Centre d'Accueil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.